

ID: 076-217607092-20190822-CM_19_087-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

Le **lundi 23 septembre 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) avant remis un pouvoir:

Cécile JOURDAINNE à Sébastien PETIT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Réjan SAUPIN, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à Elisabeth BIDEAUX, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 4 - CM/19/087

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'effectuer des virements de crédits internes au sein de différents services, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :



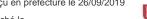
ID: 076-217607092-20190822-CM_19_087-DE

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses	recettes	Commentaires
	FONCTIONNEMEN [®]	Γ	
D 6811-01 (Ch.042): Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 635,00 €		Régularisation des dotations d'amortissements 2019 – montant complémentaire
D 023-01 (Ch.023) : Virement à la section d'investissement	- 1 635,00 €		Equilibrage du budget
D 61551-020 (Ch.011) : Entretien et réparation sur matériel roulant	7 000,00 €		Réparation camion Volvo
D 022-020 (Ch.022) : Dépenses imprévues de fonctionnement	- 7 000,00 €		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	
	INVESTISSEMENT		
R 021-01 (Ch.021) : Virement de la section d'exploitation		- 1 635,00 €	Equilibrage du budget
R 28158-01 (Ch.040) : Autres installations, matériel et outillages techniques		403,00 €	Régularisation des dotations d'amortissements 2019 – montant complémentaire
R 28188-01 (Ch.040) : Autres immobilisations corporelles		1 232,00 €	
D 2313-AP8-411 (Ch.23): Constructions	150 000,00 €		Travaux toiture de la salle Léo Lagrange
D 2313-AP7-810 (Ch.23) : Constructions	- 150 000,00 €		
D 2312-026 (Ch.23) : Terrains	36 500,00 €		Travaux agrandissement du cimetière
D 2313-AP7-810 (Ch.23) : Constructions	- 36 500,00 €		
D 2041621-020 (Ch.204) : Subvention équipement versée CCAS biens mobiliers, matériels et études	37 000,00 €		Subvention équipement versée en faveur du budget Résidences Autonomie pour achats d'équipements
D 020-01 (Ch.020) : Dépenses imprévues d'investissement	- 37 000,00 €		
D 2031-020 (Ch.20) : Frais d'études	24 000,00 €		Evolution de la
D 020-01 (Ch.020) : Dépenses imprévues d'investissement	- 24 000,00 €		législation sur l'amiante : mise en conformité réglementaire des DTA de 27 bâtiments communaux
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 4 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 188 855,00 € 020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 128 998,78 €



ID: 076-217607092-20190822-CM_19_087-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la délibération du 04 avril 2019 approuvant le Budget primitif 2019 de la commune.

VU l'avis de la commission financière du 12 septembre 2019.

APPROUVE la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres				
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)		
19	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s): 0		

Fait au Trait et certifié exécutoire le 23 septembre 2019

